

ARRONDISSEMENT DE
CHATELLERAULT

**MAIRIE
DE
LOUDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation
10.09.2026

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 29

L'an deux mille vingt six
le seize septembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON,
Adjoints ; M. AUCHER, Mme LE DUC, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire déléguée de Rossay),
Mme PELLETIER, M. MORIN, M. HAESE, Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. BOYER, M. GANDIER,
Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD, M. BRANCO-NUNES, M. BONNET, M. SERGENT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:

M. THIBAUT, M. LETAIN, Mme MULA

Pouvoir de M. Jean-François THIBAUT à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de M. Christopher LETAIN à M. Joël DAZAS

Pouvoir de Mme Isabelle MULA à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Convention de participation financière avec l'association Espace Forme
Loudunais**

Mme Bernadette VAUCELLE, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

La Ville de Loudun met à disposition de l'Espace Forme Loudunais, une salle de sport pour l'exercice de leur activité sportive de remise en forme, musculation et cardio.

Cette salle est également utilisée par les élèves des sections sportives des lycées Guy Chauvet et Marc Godrie.

La salle est climatisée, mais compte tenu des conditions climatiques, la climatisation est tombée en panne et comme les appareils sont obsolètes, il convient de les remplacer.

Le coût s'élève à 2 531.32 € HT soit 3 037.58 € TTC. Par courrier en date du 4 août 2026, l'association Espace Forme proposait de participer financièrement à hauteur de 1 000 €.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le :3.0.SEP.2026.....

Publié le :3 0 SEP. 2026.....

Notifié le :

Le plan de financement pourrait être le suivant :

⇒ Participation association : 1 000 €

⇒ Part Ville : 1 531.32 €

Aussi, il conviendrait de passer une convention de participation financière avec l'association.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ émet un avis favorable sur cette proposition,

⇒ autorise le maire ou son représentant à signer la convention de participation financière avec l'association Espace Forme Loudunais,

⇒ autorise l'inscription de la dépense et de la recette au budget.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

